

## Chronique de documentation

J. H.

Volume 43, numéro 2, 1975

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103855ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103855ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

H., J. (1975). Compte rendu de [Chronique de documentation]. *Assurances*, 43(2), 168–184. <https://doi.org/10.7202/1103855ar>

# Chronique de documentation

par

J. H.

**Droit québécois des corporations commerciales. Volume 2 : le financement**, par Me Yvon Renaud et Me James Smith de l'Université de Montréal.

168 Me Yvon Renaud et Me James Smith, professeurs à l'Université de Montréal, viennent de faire paraître aux Éditions Judico Inc. le deuxième volume du *Droit québécois des corporations commerciales*. Nous le signalons aux lecteurs désireux de se renseigner sur le droit commercial appliqué. Pour qu'on puisse juger l'intention et la portée des études présentées, voici le plan du chapitre relatif à l'action ordinaire et privilégiée:

- a) le paiement des actions;
- b) la nature juridique de l'action;
- c) l'évaluation des actions;
- d) le situs de l'action.

L'ouvrage peut être fort utile à ceux qui veulent se renseigner sur des organismes, des documents et des dispositions, auxquels ils ont recours chaque jour sans trop savoir dans quoi ils s'engagent, jusqu'où ils peuvent aller et à quelles fins ils peuvent les utiliser licitement et intégralement.



Le deuxième volume fait suite à un premier tome paru en 1974 et dont voici la portée, en résumé:

l'Histoire du droit des compagnies;  
Les corporations au Québec;

## A S S U R A N C E S

Les contrats préincorporatifs;  
Le contrôle administratif;  
L'interprétation du droit corporatif;  
L'incorporation;  
Les modifications apportées aux compagnies;  
La dissolution et la liquidation;  
La capacité et les pouvoirs d'une compagnie;  
Les obligations d'une compagnie;  
Certains droits de la corporation et de ses actionnaires.

169

Encore une fois, il y a là une étude fort intéressante.

**Édouard-Raymond Fabre, libraire et patriote canadien (1799-1854)** par Jean-Louis Roy. Aux Cahiers du Québec/Hurtubise H.M.H. Montréal.

Livre intéressant, fouillé, rempli de détails sur une des familles bourgeoises de Montréal les plus intéressantes. Le père est libraire rue Saint-Vincent; il est en relation avec l'Europe et il contribue à faire pénétrer le livre dans une société qui ne l'ignore pas, mais qui en fait un usage encore limité. La mère, au prix d'un effort intelligent et soutenu, parvient non seulement à bien élever sa famille et à préparer une génération d'hommes remarquables, mais à côté de Mme Gamelin elle s'occupe des pauvres gens, des vieillards, des orphelins. Il est vrai qu'elle a quatre domestiques à une époque où ils sont disponibles; il est exact aussi que comme beaucoup d'autres femmes elle aurait pu simplement mener une vie mondaine.

Le travail est fouillé, mais pourquoi n'a-t-on pas cherché à en rendre la lecture plus facile, en employant une langue plus accessible au commun des mortels ?

Il y a là une autre œuvre valable qui paraît chez l'excellent éditeur qu'est H.M.H., dirigé par M. Claude Hurtubise.

**Les professions de l'automobile.** Collection responsabilité/assurance, par Gilbert Croquez. L'Argus, 2, rue de Château-dun, Paris.

170

Voilà un petit manuel qui nous paraît bien fait. Il réunit en un nombre limité de pages la question de la responsabilité des propriétaires d'automobile et des garagistes en France. Au point de vue du vocabulaire, il est sûrement intéressant pour nous. Quant à la nature même de l'assurance de responsabilité civile, il a un intérêt limité, étant donné qu'il s'inspire de la législation et de la jurisprudence françaises. Nous en conseillons la lecture, cependant, aux avocats qui sont constamment mêlés à ces problèmes en Amérique et qui peuvent y trouver une méthode de travail et les solutions qu'on a imaginées ailleurs.

Voici les principales têtes de chapitre: vente de véhicules neufs et d'occasion; vente à crédit, location, crédit-bail; réparations; dépannage, prêts, entretien, essais; responsabilité du garagiste et de l'auto-école. Ajoutons à cela la responsabilité de l'expert en automobile dans les cas de faute, de dommages-intérêts et certaines précisions au sujet de la mission de l'expert. Enfin, les décisions types et certains aspects de l'entretien des routes et autoroutes, ainsi que des responsabilités qui en découlent.

**Une certaine révolution tranquille.** La Presse (Montréal), juin 1975.

Tel est le titre d'une série d'études parues dans *La Presse* de Montréal au cours du mois de juin, sous la signature d'un certain nombre de collaborateurs du Journal.

La révolution tranquille a coïncidé avec un nouvel état des esprits et un désir de réforme dans un peu tous les domaines: certaines ont été bien menées; d'autres moins bien.

Dans l'ensemble, elles sont un moment à la fois très important et très grave de l'histoire du Canada français. Bien faits, les essais rappellent les étapes parcourues: de l'équipe politique très vivante qui entourait le chef du Parti à ceux que l'on a appelés les technocrates sains entrailles — groupe brillant, bien formé, à qui l'on doit les structures mises en place. C'est tout cela qu'évoquent ceux qui ont voulu cerner les idées et les hommes et rappeler les événements qui se sont succédé à partir de 1960 et durant les années qui suivirent.

171

On a fait trop ou trop peu disent certains, qui jugent un peu vite l'un des moments cruciaux de l'évolution du Canada français et, par extension, du Canada, car on ne peut séparer du pays l'une des provinces les plus actives, les plus fécondes, les plus bouillonnantes, les plus contestataires du pays et qui, à cause de cela, est peut-être la plus difficile à gouverner. *La Presse* rappelle l'évolution depuis une quinzaine d'années. On ne peut passer sous silence les travaux de ses collaborateurs, tant ils rappellent d'initiatives, d'idées nouvelles, de succès mais aussi d'insuccès, comme toute œuvre humaine.



Un des articles a trait à la réforme de l'enseignement. On demande à une éducatrice s'il ne faut pas déplorer qu'on ait cessé de rendre obligatoire l'enseignement de l'histoire. De façon inattendue, elle répond: « Je suis très heureuse, pour ma part, que l'enseignement de l'histoire ait été interrompu pendant quelques années. On a trop mis l'accent sur l'histoire politique et militaire. »

On ne comprend pas. Il y a plusieurs années, Jean Simard a écrit un roman intitulé « Mon fils pourtant heureux ». C'est à ce livre que je songe devant cette remarque d'une éducatrice . . . pourtant intelligente.

**Sociologie de la santé.** Dans « Recherches sociographiques ». Janvier-Avril 1975.

172

De Québec, nous vient une autre revue groupant des études sur la santé, sujet qui intéresse le lecteur et le contribuable, le premier parce qu'il satisfait sa curiosité et le second parce qu'il atteint sa bourse. Parmi les assurances sociales de notre époque, la santé et la guérison sont devenues à la fois une source de précieuses satisfactions et de coûteuses expériences. Pour faire le point, voici quelques-uns des travaux que contient le dernier numéro de *Recherches sociographiques*: Le développement de la sociologie de la santé au Québec; le médecin et mon temps; médecine: crise et défi; les médecins du Québec (1940-1970); la vie quotidienne dans un asile québécois.

Et sous le sous-titre de « notes de recherche »: préliminaires à une sociologie historique des maladies mentales au Québec; les médecins et la médecine dans les CLSC.

**Rééditions de l'Histoire du Canada devant la critique.** Dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*. Vol. 28. No 4. Mars 1975.

Voilà une excellente revue dirigée par M. Pierre Savard, devenu récemment membre de l'Académie des lettres et des sciences humaines. Dans le numéro de mars, on trouve une étude sur les rééditions de *l'Histoire du Canada* de François-Xavier Garneau, devant la critique de 1913 à 1946.

J'ai connu Garneau par le livre de Gustave Lanctôt, qui n'est pas sans mérite.

De son côté, Pierre Savard passe en revue les diverses rééditions du grand ouvrage, qui devint toute la vie de l'historien, après qu'il eût tâté de bien des métiers. Il aborda celui d'historien sans la préparation qu'on exige maintenant; mais

quel enthousiasme Garneau avait, avec quelle intelligence il travaillait en utilisant ce qu'il avait sous la main et avec quel instinct sûr il préparait son œuvre, petit à petit ! On lui reproche bien des choses parfois, mais comment ne pas être un peu parti-pris, comment ne pas commettre d'erreur quand on n'a pas en main les pièces qu'on découvrira un siècle ou deux plus tard. C'est l'histoire des rééditions, auxquelles la grande œuvre de Garneau a donné lieu que Pierre Savard, esprit critique et bien formé, s'attache à étudier dans cet article. Voici ce qu'il dit en conclusion : « Cependant, l'Histoire de Garneau constitue un monument national que personne ne conteste en bloc malgré des réserves de détail. En 1975 encore, l'ouvrage est même considéré comme une synthèse indispensable sur notre histoire. Cela s'explique non seulement par les qualités intrinsèques de l'œuvre tant au point de vue littéraire qu'à celui de la philosophie de l'histoire nationale, mais encore et surtout par le relatif sous-développement des études historiques d'envergure chez nous. Trente ans plus tard, les progrès des travaux sur la Nouvelle-France et sur le régime anglais ont relégué l'Histoire de Garneau à sa véritable place, non négligeable, celle d'un classique, c'est-à-dire d'un livre d'histoire fait pour être lu plus que consulté. »

173

**Trois publications : Communications à la Société historique du Canada — 1974. Les Dominicains au Canada. Le Rosaire, septembre 1968.** Numéro consacré à la paroisse de Notre-Dame du Rosaire, à Saint-Hyacinthe.

À ceux qu'intéresse l'histoire, nous signalons trois sources bien différentes. D'abord *Historical Papers, 1974, a selection from the papers presented in 1974 Annual Meeting at Toronto, Ontario of the Canadian Historical Association, 1974*. Parmi les communications, il y a : « Why the Jesuits Joined: 1540-1600 », par T. V. Cohen et « The Conquest and the Marchands of Montreal », par José Igartua.

Et puis, *Dominicains au Canada* par le père J. Antonin Plourde, aux Éditions du Lévrier à Montréal. Il est intéressant de voir les discussions auxquelles la venue des Frères prêcheurs au Canada a donné lieu. Commencées vers 1830, elles ont réussi dans la dernière moitié du dix-neuvième siècle, quand l'Ordre accepta la cure de Notre-Dame du Rosaire, à côté de laquelle la communauté construisit son monastère plus tard. Un numéro du *Rosaire* (septembre 1968) complète le panorama par une étude des cures dominicaines qui se sont succédé de 1873 à 1968. Ce sont des travaux de ce genre qui contribuent à recréer l'atmosphère d'un lieu. Ainsi les événements se rapprochent de nous car, à travers les luttes des hommes (clercs ou laïques) on voit leurs problèmes, les solutions qu'on leur a données et l'évolution du milieu.

**L'habitation et son milieu.** Dans les « Cahiers de droit ». Vol. 16, no 2. Aux Presses de l'Université Laval. Québec.

Cette année, les *Cahiers de droit* consacrent un copieux numéro au problème de l'habitation et du milieu. Les études vont du « spot zoning » à la compétence législative en matière d'habitation et à la réglementation de zonage. Des notes, en deuxième partie, présentent à leur tour l'habitation urbaine en Nouvelle-France, la législation en matière de biens culturels en droit français et en droit québécois, la hausse des prix du logement et les politiques de réduction des coûts, une étude critique du système québécois de vente en justice des immeubles et, enfin, une note sur la copropriété des immeubles: ce droit de propriété que la pratique américaine nous a valu sous le nom de *condominium* et que les Français connaissent depuis longtemps; c'est-à-dire depuis qu'ils ont commencé à vendre des appartements isolément tout en en assurant l'administration par une société groupant les propriétaires.

**Le dernier-né des Cailloux**, par Suzanne Rocher, chez Fides.  
Montréal.

Voilà un livre vraiment très agréable: un chiot entre dans la famille des Cailloux. Tout le monde l'aime aussitôt: père, mère, enfants passant par tous ses caprices; au point que la vie familiale en est bouleversée. C'est un livre à lire par ceux qui ont élevé des enfants et qui se rappellent comme entre eux et les bêtes il y a eu des liens étroits, charmants, qui, à distance, prennent une valeur sentimentale, presque émotive, même si la bête a bousculé la vie familiale déjà pas tellement facile, mais que l'on accepte « pour faire plaisir aux enfants ».

175

**Canadian Insurance. Avril 1975: Les résultats de 1974 en assurances.**

En écoutant des sonates de Scarlatti, j'examine les statistiques de *Canadian Insurance* sur les résultats de 1974 en assurances au Canada. Je dois admettre en toute simplicité que les premières inclinent davantage à la joie de vivre que les secondes. D'autant plus que du neuvième étage de notre immeuble, j'ai contemplé tout à l'heure *The mighty Saint-Lawrence* et le troupeau des nuages blancs poussés par le vent d'ouest, ce qui est un double spectacle bien agréable. Ce que ne sont pas les chiffres de *Canadian Insurance*. D'autres les commentent ailleurs dans la Revue. Contentons-nous d'y référer le lecteur, amateur de statistiques même si elles ne sont pas réjouissantes.

**Losses and loss prevention. A study of the Hurricane Damage in Honduras, 1974.** Munich Reinsurance Co. of Canada.  
Montreal.

Voici deux brochures tout à fait remarquables que vient de publier le groupe Munich Re de Munich et que nous a fait

parvenir la Munich Reinsurance Company of Canada. Remarquables, d'abord par la présentation: papier, illustrations, tableaux et graphiques; mais surtout par la qualité et la précision de la documentation. Nous en recommandons la lecture.

176

Dans la première publication, le lecteur trouvera, analysés sous leurs aspects principaux, un certain nombre d'accidents survenus au cours de la construction des ponts, avec les faits constatés: sinistres dus à des glissements de terrain, survenant au cours de la mise en place, dus à la mauvaise exécution des travaux, au glissement des travées, à des plans inexacts ou pour des causes jugées inconnues.

À ceux qu'intéresse la construction des ponts en particulier, nous suggérons la lecture de cette brochure abondamment illustrée, encore une fois, et documentée au point de bien montrer les risques à surveiller, avec des exemples vécus.

La seconde brochure a trait à un tremblement de terre survenu au Honduras en 1974. Cette fois également, on se trouve devant un dossier que complètent d'abondantes illustrations.

Les deux montrent à quel degré d'efficacité atteint la Munich Re qui, dans le monde de la réassurance professionnelle, est aux premiers rangs pour le sérieux de ses méthodes de travail et pour la qualité de la documentation qu'elle met à la disposition des cédantes et des milieux techniques.

**Foreign Activity in the Canadian Life Insurance Industry and the Canadian Response, 1868-1964.** Dans *Best's Review* May 1975 (P. 10 et suivantes).

Le numéro de mai 1975 de *Best's Review* contient un fort intéressant article de M. Alastair Rickard sur l'assurance-vie au Canada et la concurrence étrangère. Comme nous n'avons pas l'espace voulu pour le reproduire, malgré l'autorisation

qu'on nous a donnée, voici les principaux aspects du sujet traité. Le lecteur pourra se référer à la revue elle-même s'il désire en savoir davantage.

1 — Pendant la première partie du XIXe siècle, les affaires d'assurance sur la vie au Canada étaient surtout traitées par des sociétés anglaises ou américaines. Seule, en effet, existait la Canada Life. Fondée en 1847, elle avait 15 pour cent des affaires traitées au Canada, en 1869.

177

2 — C'est à partir de 1870 que plusieurs autres sociétés canadiennes sont fondées (Montreal Life — 1870, Sun Life — 1871, Confederation Life — 1871, London Life — 1874).

3 — En 1868, les premières lois relatives à l'assurance sur la vie sont votées par le Parlement d'Ottawa. Elles tiennent compte de la difficulté de contrôler les entreprises étrangères, dont le siège social est à l'extérieur du pays, aussi bien que de la nécessité de créer un cadre à l'intérieur duquel l'assurance canadienne pourra se développer.

4 — Devant la rigidité du contrôle exercé par le gouvernement canadien, la moitié des sociétés étrangères se retirèrent du Canada; les vides sont comblés aussitôt par les sociétés canadiennes qui viennent de se former. Si celles-ci n'ont qu'environ 15 pour cent des affaires traitées au Canada en 1870, elles en ont 50 pour cent en 1885, 59 pour cent en 1895 et 66 pour cent en 1910. Elles se sont maintenues à ce niveau depuis, malgré la puissance financière des entreprises américaines et anglaises.

5 — À la faveur du retrait des sociétés étrangères après 1875 en particulier, de nouvelles entreprises canadiennes sont fondées: North American — 1881, Manufacturers — 1887, Dominion Life — 1889, Excelsior Life — 1890, Great West — 1892, Imperial and Northern — 1907, Continental — 1899.

6 — Le même phénomène ne s'est pas produit dans l'assurance non-vie, où la part des sociétés canadiennes reste faible, même si celles-ci ont fait un très gros effort de production depuis quelques années.

178

7 — Dans l'assurance-vie, à certains moments, les sociétés étrangères tentent de mettre la main sur des sociétés canadiennes — ce qui est une contre-offensive qui se manifeste à partir de 1929 en particulier, par l'achat de la Montreal Life par l'Atlas, compagnie britannique.

8 — Quand la Sun Life fut sur le point de passer à des capitaux étrangers en 1950-1956, la réaction fut immédiate. Elle prend corps en 1956 principalement quand la Dominion Life va au groupe Lincoln National Life Insurance Co. C'est vers ce moment qu'après avoir fixé à 15 pour cent la part des actions pouvant être achetée par des capitaux étrangers, on permit la nationalisation des sociétés canadiennes; ce qui coupait court à la vente aux étrangers puisque la société par action cessant d'exister, il ne pouvait être question pour l'étranger de s'en emparer. « Control of Canadian Life insurance companies should remain in good hands, and preferably Canadian Hands . . . », affirme M. Donald Fleming, alors Ministre des Finances du Canada.

9 — Les dispositions suggérées par M. Walter Gordon en 1964, par le *Watkins Report on foreign ownership* en 1968 et le *Gray Report on foreign investment* en 1972, compléteront le réseau des mesures destinées à garder la propriété des sociétés d'assurance-vie aux Canadiens. En bref, tout actionnaire étranger est limité à 10 pour cent des actions et la part du capital-actions détenu à l'étranger ou par des étrangers ne doit pas dépasser 25 pour cent, dans le cas d'une société relevant du contrôle fédéral.

10 — Voici la conclusion de M. Rickard: « While the 1964 legislation ended the possibility of any foreign takeovers

of the remaining Canadian-controlled, federally-registered stock life insurance companies, it did not affect the continued foreign ownership or control of Canadian life companies taken over before the 1964 legislation; the right of foreign life companies to register with the federal Superintendent of Insurance and conduct business in Canada; and the legal right to establish by incorporation in Canada, as Canadian life insurance companies per se, foreign-owned or controlled companies. In these respects, the situation has remained unchanged since 1964. »

179

11 — En terminant, nous référons le lecteur à l'article de M. Rickard, à ses tableaux et à ses renvois qui constituent une excellente source de documentation.

12 — Nous regrettons toutefois que M. Rickard n'ait pas suffisamment expliqué pourquoi les sociétés canadiennes ont pu résister à la puissance d'expansion des compagnies étrangères. Elles ont organisé leur service de production avec les mêmes méthodes, il est vrai, mais elles ont eu recours surtout :

a) aux tables de mortalité les plus récentes, par opposition à plusieurs anciennes sociétés anglaises ou américaines qui se servaient encore des British Offices Tables ou de l'American Experience Table;

b) à des politiques de placement différentes. Aussi, le portefeuille-titres des sociétés canadiennes a-t-il rapporté longtemps un rendement beaucoup plus élevé que celui des sociétés américaines.

**Réflexions d'un directeur**, par Jacques Baudry, directeur honoraire de la Mutuelle du Mans. Dans *l'Assurance Mutuelle*, troisième trimestre 1974. Le Mans.

Dans le dernier numéro de *l'Assurance Mutuelle*,<sup>1</sup> M.

---

<sup>1</sup> Numéro du troisième trimestre de 1974.

Jacques Baudry présente les réflexions d'un directeur qui sont à la fois charmantes et pleines d'à-propos. Ceux qui ont connu M. Baudry, lors de son voyage au Canada il y a quelques années, retrouveront dans son texte, sa philosophie souriante et son esprit. Nous regrettons que le manque d'espace nous empêche de le reproduire en entier.

Voici comment il présente le directeur et son président:

180 « Mais avant d'entrer dans le sujet, je crois qu'il est bon de savoir ce qu'est un Directeur, un vrai, et non un Monsieur qui s'installe dans un fauteuil sans trop savoir ce qu'il va y faire, avant le 31 du mois.

« Le petit Larousse, mon seul instrument de travail, le définit ainsi:

Directeur: « personne qui dirige ».

Allons donc plus loin:

Diriger: « commander ».

C'est encore trop laconique. Poursuivons:

Commander: « Décider, en vertu de son autorité, de ce qu'un autre doit faire ».

« C'est beaucoup plus satisfaisant et c'est déjà tout un programme.

« Décider »: il faut l'esprit de décision, il faut prendre ses responsabilités. Le directeur hésitant, le directeur qui fuit ses responsabilités ne mérite pas ce nom.

« En vertu de son autorité ». Le directeur doit avoir de l'influence, de l'ascendant sur ses collaborateurs, ces qualités ne doivent pas lui être contestées.

« De ce qu'un autre doit faire ». Un directeur ne doit pas s'enfermer dans un dossier. Bien sûr, il peut étu-

dier personnellement certaines affaires, mais il n'est pas omniscient et doit savoir répartir le travail entre les spécialistes.

« Cela n'a l'air de rien mais est beaucoup plus difficile à réaliser qu'on le pense. J'ai connu d'infatigables travailleurs qui préféreraient emmener un dossier chez eux plutôt que le confier à leur chef du Contentieux ou à leur chef des Sinistres.

« Nous allons maintenant pénétrer plus avant dans l'intimité du directeur répondant aux normes indiquées. 181

« Je dois toutefois signaler que ces notes-souvenirs sont celles d'un exécutant bâti normalement, responsable sous l'autorité de son président. Elles ne concernent donc pas les présidents-directeurs généraux qui ne sauraient se retrouver dans les pages qui vont suivre.



Le directeur ne vit pas seul. On disait d'une très petite compagnie, aujourd'hui disparue, que le directeur y était également l'employé, le balayeur et le concierge. Cela est rare: quantité de gens entourent le directeur. Citons dans un ordre approximatif et non hiérarchique (sauf pour le premier): le président, les collègues, les collaborateurs, les agents, les clients, la secrétaire.

### *Le président*

À tout seigneur, tout honneur. Commençons donc par lui. Au surplus, il est le principal pôle d'attraction du directeur. De son comportement résultera pour celui-ci allégresse ou torture dans sa vie professionnelle.

Certes, le directeur lui doit un entier attachement, ce qui ne veut pas dire une entière soumission.

« *Pour grands que soient les Rois, ils sont ce que nous sommes, ils peuvent se tromper comme les autres hommes.* »

ai-je copié et recopié autrefois dans des pensums.

182

Le directeur s'efforcera donc d'éviter le maximum d'erreurs à son président. Pour cela, il doit avoir une opinion personnelle et ne pas hésiter à la défendre. « Quelle heure est-il ? ». Réponse: « l'heure que vous voudrez, mon Général. » Cela n'est pas digne.

Il ne s'agit pas de contrer par principe, mais de montrer un aspect, même désobligeant, d'un problème étudié. Un chef, digne de ce nom, accepte une divergence d'opinion, mais, une fois la décision prise, le collaborateur ne doit pas se prévaloir de son idée, primitivement écartée, quoique se révélant bonne à l'expérience. « Après l'événement, disait un de mes collègues, tout le monde trouve la solution. »

Je compare le directeur aux ministres de l'Ancien régime, pas à ceux de maintenant qui n'ont aucune notion de leur responsabilité, mais à ceux d'autrefois qui n'hésitaient pas à dire son fait au puissant Monarque, dans l'intérêt de celui-ci et du pays.

Le directeur a parfois un rôle ingrat: celui de recevoir les coups et de préparer le terrain pour son président, ce qui permet d'arriver à la solution la moins onéreuse et la plus satisfaisante.

Personnellement, je me suis parfois trouvé en opposition avec mon président, mais de la discussion jaillissait la lumière et chacun savait s'incliner devant l'argument qui paraissait le plus probant. Sans confiance, il n'y a pas de rapports possibles: il est préférable d'aller chercher ailleurs. Il y a de cela de bons exemples dans la profession.

**La réforme de l'entreprise. Rapport du Comité Sudreau. Union Générale d'Éditions, Paris.**

Après la dernière guerre, la France a fait un très gros effort, qui a donné des résultats assez extraordinaires puisqu'elle est parvenue à se classer au troisième rang des nations commerçantes, après quelques années. Dans certains domaines en particulier, la performance a été remarquable pour un pays que certains croyaient ramené au rang de puissance secondaire après une guerre qui lui avait coûté bien cher et qui l'avait humilié.

183

Si, au point de vue économique, les résultats ont été spectaculaires, des problèmes d'ordre social très graves ont accompagné le redressement de l'économie. Le parti communiste et les socialistes, aussi bien que les syndicats ouvriers, n'ont pas manqué d'exploiter le malaise à fond, en dirigeant leurs attaques contre le capitalisme. Si celui-ci et l'État ont réalisé des choses extraordinaires, il est évident que l'on n'a pas encore pu donner des solutions définitives au problème social. Y en a-t-il d'ailleurs ?

Devant l'urgence d'agir, le gouvernement a chargé un comité de faire enquête et de lui apporter un projet. C'est ce que lui a remis le comité présidé par M. Pierre Sudreau, qu'il est convenu d'appeler le Rapport Sudreau.

Après avoir étudié la structure de l'entreprise, et avant d'en venir aux propositions qu'on lui a demandées, le Rapport Sudreau s'exprime ainsi: « Réformer l'entreprise n'est pas réformer la société: l'économie de marché implique une certaine rationalité du comportement interne et externe de l'entreprise. Elle fixe des limites à l'autonomie de ses choix économiques, techniques, financiers et même sociaux. L'entreprise, sous peine de voir son existence menacée, se doit de répondre constamment aux impératifs du marché. Néanmoins, l'écono-

mie de marché n'impose pas un modèle unique et rigide d'organisation sociale. À l'intérieur de ses contraintes, plusieurs schémas sont possibles, ainsi que le prouvent les exemples étrangers. Il importe donc de découvrir ceux qui sont adaptés à la société française et de répondre au besoin profond de renouvellement qui se manifeste en son sein. »

184

Même si le Rapport Sudreau étudie l'entreprise et le milieu français, nous en conseillons la lecture à ceux de nos lecteurs qu'intéressent les problèmes actuels et les solutions qu'on a trouvées ailleurs pour réformer ou mieux orienter l'entreprise, dans une société qui a de la difficulté à maintenir son équilibre.

**Rapport sommaire du Service des Assurances du Québec. Éditeur officiel du Québec, Québec.**

Le rapport sommaire en juin, voilà qui mérite qu'on félicite le service des assurances. C'est la première partie, mais c'est celle qui permet de déterminer les résultats des sociétés relevant du contrôle provincial. On y trouve de bien intéressants détails sur les résultats de l'exercice précédent.